

Agen, le 25 mai 2023

## **Franchissement du barrage de Fumel** **1<sup>ère</sup> pierre des travaux d'aménagements**



Le Département de Lot-et-Garonne s'est engagé depuis de nombreuses années dans la remise en navigabilité du Lot.

Après avoir réhabilité en 2020 l'écluse de Saint-Vite, il souhaite aujourd'hui assurer le franchissement du barrage de Fumel et ainsi parachever son programme d'investissement. Le barrage de Fumel constitue en effet le dernier frein au développement de l'activité touristique entre les départements du Lot-et-Garonne et du Lot.

**Avec cet aménagement, qui reliera les deux tronçons navigables du Lot aval, c'est un linéaire d'environ 130 km qui pourra s'offrir aux plaisanciers, entre Aiguillon et Luzech.**

Cette offre renforcée engendrera un développement économique non seulement via l'augmentation de la fréquentation touristique, mais aussi par l'installation possible de nouveaux acteurs, proposant de la location de bateaux et leur entretien.

Cet aménagement, **envisagé en 2023 pour une ouverture à la saison 2024**, se composera :

- de deux sas équipés de quais d'appontages
- d'un bâtiment de stockage du transbordeur pouvant accueillir deux bateaux, avec un local pour le personnel et l'accueil des plaisanciers
- la restauration du chemin de halage avec la création d'une voie verte
- d'une infrastructure linéaire de liaison entre les deux sas
- d'un transbordeur dédié entièrement et de manière pérenne (hangar) aux objectifs de ce projet de transbordement des bateaux sur le site de Montayral

Ce dispositif permettra des manutentions de bateaux jusqu'à 50 tonnes et plus de 27 mètres de longueur. Le temps de transfert d'un sas à l'autre sera comparable à celui du passage d'une écluse de 8 mètres de hauteur (environ 25 minutes).

## L'élévateur à sangles, une solution originale mais éprouvée

L'élévateur à sangles, traditionnellement utilisé dans les ports pour les opérations de maintenance, permettra de soulever différentes typologies de bateaux :

- des pénichettes habitables de 8 à 17 m de longueur et de 3,40 à 3,90 m de largeur pour un poids compris entre 9 et 15 tonnes

- des péniches, gabarres ou bateaux promenade : de 21 à 27 m de longueur et de 4,10 m à 4,60 m de largeur pour des poids compris entre 40 et 50 tonnes.

Avec une capacité de levage de 55 tonnes, ce transbordeur aura la capacité de franchir des pentes jusqu'à 4 % avec quatre roues motrices dont deux directionnelles à 90°. Il se compose d'un poste de pilotage avec cabine ouverte, de quatre treuils équipés de câbles et palonniers et de quatre pompes hydrauliques à commandes indépendantes avec des sélecteurs de vitesse.

L'utilisation d'élingues nylon de 300 mm de large, de protection de quilles ainsi que de protection de coques garantira une sécurité optimale lors des opérations.

L'acquisition de ce pont roulant permettra également lors des périodes de fermeture de la navigation, de développer des activités annexes de sorties et de réparations de bateaux.



## Financement

- Le montant de l'élévateur à sangles s'élève à 530 000 euros, financés par le Conseil départemental et pour lequel a été sollicitée une subvention de l'Europe au titre du programme REACT-UE à hauteur de 80 % du montant (dossier en cours d'instruction)
- Les travaux d'aménagement du site s'élèvent à 4 M€ HT, financés par le Conseil départemental.  
Différents dossiers de subvention sont en cours d'instruction auprès de l'Etat au titre du FNADT Vallée du Lot (à hauteur de 150 000 €) et au titre de la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID). La région Nouvelle-Aquitaine a également été sollicitée à hauteur de 25% des dépenses éligibles.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Opération soutenue par l'État

FONDS NATIONAL  
D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
DU TERRITOIRE



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



UNION EUROPEENNE  
Fonds Européen de  
développement Régional  
Financement dans le cadre de la réponse de l'Union  
à la pandémie de COVID-19

## Entreprises

L'entreprise en charge des travaux d'infrastructures est l'entreprise Casal (groupe NGE). La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera réalisée par les services du Conseil Départemental.

La maîtrise d'œuvre du bâtiment sera effectuée par les sociétés PB Conception (Montayral) et l'agence MAP (Marseille)

Par ailleurs, conformément à la démarche du Département en faveur de l'accompagnement à l'emploi, **ce marché de travaux comporte une clause d'insertion sociale à hauteur de 1 800 heures.**

Contact presse :  
**Matthieu Stievet, Directeur de la Communication**  
Tél. : 05 53 69 45 11 / [matthieu.stievet@lotetgaronne.fr](mailto:matthieu.stievet@lotetgaronne.fr)

**LOT-ET-GARONNE**   
Le Département Cœur du Sud-Ouest